APPEL DE CANDIDATURES
DIRECTION DES ÉTUDES COLLÉGIALES

Titre du poste :	**Conseiller pédagogique en technologies et moyens d'enseignement**
Statut :	**Temps complet (35 heures/semaine)**
Entrée en fonction :	1er août 2017
Supérieur immédiat :	Huguette Maisonneuve, directrice des études
Salaire annuel :	Entre 41 560 $ et 78 792 $

SOMMAIRE DU POSTE

Le conseiller pédagogique joue un rôle actif de premier plan en ce qui concerne l'intégration des outils technopédagogiques dans l'enseignement. Toujours à l'affût des meilleures pratiques d'intégration de ces outils dans les milieux d'enseignement supérieur, il diffuse l'information auprès des professeurs, les conseille et les accompagne dans leurs initiatives. Il collabore avec les départements et le SDRI[1] en matière de besoins technologiques liés à l'enseignement. Il assure enfin la coordination et le maintien à jour de la formation Magellan[2].

Description des tâches

- Assure une veille technopédagogique, notamment en lien avec la CUA (conception universelle d'apprentissage) et la CLAAC (classe d'apprentissage actif), et diffuse l'information auprès des professeurs;
- Se tient à jour en matière d'outils technopédagogiques, fait la promotion des meilleures pratiques en la matière et contribue à faciliter leur intégration dans l'enseignement;
- Anime un comité de réflexion et d'expérimentation sur les pratiques d'enseignement intégrant les technologies de manière pertinente et efficace et réalise des activités de perfectionnement pour les professeurs;
- Soutient et développe la formation en ligne. Il fournit un accompagnement pédagogique aux professeurs utilisateurs de Blackboard;
- Forme et accompagne les professeurs dans la préparation de matériel didactique sur MOODLE (environnement numérique d'apprentissage) et tient à jour l'espace MOODLE;
- Forme et accompagne les professeurs dans l'usage de l'infonuagique, notamment d'Office 365 et des outils pédagogiques de Google (documents collaboratifs, applications, etc.);
- Forme et accompagne les professeurs dans leur utilisation d'autres outils technologiques, tels que les télévoteurs (Turningpoint) et autres applications de sondage (Socrative), Turnitin (pour le dépistage du plagiat), la suite Office, etc.;
- Dresse un bilan des projets et activités accomplis en cours d'année et le dépose à la Direction des études;
- Collabore au recensement des besoins des départements en matière de logiciels et d'outils technologiques pour les classes et les laboratoires;
- Collabore avec les services adaptés pour la recherche d'outils technologiques répondant aux besoins d'étudiants en situation de handicap;
- Assure la communication avec le SDRI afin de contribuer à la planification et à la priorisation des achats de logiciels et d'outils technologiques et de leur implantation;
- Assure le lien entre le SDRI et les départements pour la vérification du bon fonctionnement des logiciels et des outils technologiques dans les classes et les laboratoires avant le début des sessions;
- Au besoin, rédige des guides à l'intention des professeurs relativement à l'utilisation des outils;
- Assure le suivi de l'adéquation de la formation Magellan aux attentes des universités (profil TIC des étudiants du collégial);
- Assure le suivi de l'intégration de la formation Magellan dans les programmes au collège;
- Coordonne la préparation et la mise à jour du matériel didactique pour Magellan, ainsi que sa mise en ligne dans le nuage;
- Maintient à jour le site Web des formations Magellan;
- Participe à des rencontres de coordination des TIC à l'enseignement secondaire à Brébeuf afin de favoriser la continuité secondaire-collégial en matière d'environnement et de compétences technologiques;
- Assume toutes autres tâches pertinentes liées à l'emploi.

---

[1] SDRI : Service des ressources informatiques

[2] La formation Magellan est obligatoire pour tous les étudiants du collégial. Elle permet aux étudiants de développer leurs compétences en Word, Excel et autres logiciels spécifiques à chaque programme d'études.

Conseiller pédagogique en technologies et moyens d'enseignement

(suite)

Qualifications requises

- ✓ Diplôme universitaire de premier cycle, avec une spécialisation en pédagogie ou en technopédagogie pour le collégial;
- ✓ Expérience en enseignement au collégial, un atout;
- ✓ Excellente maîtrise du français oral et écrit et habiletés rédactionnelles;
- ✓ Bonne connaissance de l'anglais;
- ✓ Très bonne habileté à communiquer, à comprendre les besoins, à soutenir, à travailler en équipe et à exercer un leadership, dans un contexte de travail technopédagogique avec des professeurs;
- ✓ Sens de l'initiative, de l'autonomie et attitude proactive;
- ✓ Très bonne habileté à planifier et à organiser le travail;
- ✓ Grande capacité d'apprentissage et d'adaptation;
- ✓ Aptitude à relever des défis avec créativité;
- ✓ Bonne connaissance des outils technologiques, notamment Word, Excel, PowerPoint, Turningpoint, Turnitin, Blackboard et MOODLE.

Rémunération et autres conditions de travail

Selon la « Politique régissant les conditions d'emploi du personnel professionnel ». De plus, le Collège offre une gamme complète d'avantages sociaux incluant la formation, un accès gratuit à une salle d'entraînement, un nombre avantageux de jours de vacances, un plan complet d'assurances collectives (vie, santé, dentaire, invalidité) et le même régime de retraite que celui offert notamment dans les commissions scolaires et les cégeps (RREGOP). Pour connaître l'ensemble des avantages offerts, nous vous invitons à consulter la section « Salaires et avantages sociaux » sur notre page « Carrières ».

Candidatures

Les candidats déjà inscrits dans notre banque de candidatures électroniques peuvent postuler en cliquant sur l'affichage du poste et en suivant les instructions. Les nouveaux candidats externes doivent s'inscrire en suivant ce lien : **Banque de candidatures - Inscription**

Au moment de l'entrevue, une présentation de 5 minutes sur l'utilisation pédagogique de MOODLE ou de Blackboard sera demandée.

La date limite pour déposer votre candidature est le 9 mai 2017 à 16 h.

Note : ***Dans le présent affichage, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.***